

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation</p> <p>06/12/2024</p>	<p>Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,</p>
<p>Date d'affichage</p> <p>19/12/2024</p>	<p>Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice.....23</p> <p>Présents.....17</p> <p>Votants.....22</p>	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Geneviève DARGNAT, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Nassima VIGUIER, Alain GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Elisabeth FRONTIN, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Josiane PACHOLSKI, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Hermann TYNDAL et Daniel PIGNOT formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration :</p> <p>Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Sébastien PELLERIN pouvoir à Alain GUYONNET Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN Sébastien DERREUMAUX à Régine BRAUN</p> <p>Absent(s) :</p> <p>Clément ROCU</p>
<p>Réf : 2024-067</p> <p>Objet :</p> <p>CANDIDATURE AU FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL</p> <p>Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 19/12/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 19/12/2024</p> <p>Le Maire,</p> <p>A. MOMON</p>	<p>Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE</p>

Réf : 2024-067- CANDIDATURE AU FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL

Entendu Monsieur DESSOGNE, Adjoint au Maire en charge des Finances

- INFORMER que lors de la Séance du 14 juin 2019, l'Assemblée départementale a adopté le règlement d'un nouveau dispositif, en faveur des communes de plus de 2 000 habitants, pour le Fonds d'Aménagement Communal.
- SIGNALER que d'une durée de trois ans, le Fonds d'Aménagement Communal (FAC) comprend deux types de documents distincts : le contrat, auquel est annexé un programme d'actions prévisionnel, et les conventions de réalisation propres à chaque action.
- PRÉCISER que, pour les 3 années du contrat, la subvention départementale est calculée sur la base d'une enveloppe forfaitaire de 300 000 € attribuée aux communes de 2000 à 4999 habitants. La population de Vernou-la Celle sur Seine comptant 2535 habitants (INSEE 2024).
- INFORMER que la commune souhaite
 - mettre en œuvre son projet de développement communal,
 - solliciter l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- valide la candidature de la commune à un FAC (Fonds d'Aménagement Communal)
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19 décembre 2024

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE